

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
17 novembre 2021

---

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° AS229

présenté par  
M. Mesnier

-----

**ARTICLE 38**

I. – Supprimer la seconde phrase de l’alinéa 3.

II. – En conséquence, À la première phrase de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« deux phrases ainsi rédigées »,

les mots :

« une phrase ainsi rédigée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement supprime une disposition ajoutée au Sénat, qui prévoit que le prix des dispositifs médicaux tient systématiquement compte de considérations de politique industrielle.